

Bayonne, le 30 mars 2022

A l'attention de Monsieur Laurent Roux
Secrétaire général CFDT CAPB CIAS Pays Basque

Objet : Pacte social

Monsieur,

Par courrier en date du 25 février et transmis le 4 mars dernier, vous me proposez de conclure un « pacte social incluant les schémas d'évolution salariale et sociale à destination des agents de la CAPB et du CIAS Pays Basque jusqu'à la fin de la mandature politique en 2026 ».

Depuis la création de la CAPB, plusieurs accords ont été conclus entre la collectivité et les organisations syndicales. Comme vous le rappelez dans votre courrier, nous avons conclu un protocole d'accord portant sur le régime indemnitaire, le temps de travail et l'action sociale en 2018 puis un avenant à ce même protocole en 2019. Ces deux documents, combinés au protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux conclu en 2019 et aux nombreux temps d'échanges menés avec les élus et les représentants de l'administration, illustrent parfaitement la culture et la pratique de la négociation en vigueur au sein de notre structure. Elles s'inscrivent dans une aspiration plus globale de mener collectivement un dialogue social ambitieux, constructif et adapté à nos enjeux.

Aussi, afin de poursuivre cette dynamique, j'apporte une réponse favorable à votre demande de « pacte social ». Ce nouvel accord aura vocation à structurer le cadre du dialogue social et à formaliser l'engagement de chacune des parties autour d'un socle commun. Il constituera un accord de méthode fixant les modalités de discussions et de négociations.

Un temps de travail sur cette thématique vous sera prochainement proposé.

Persuadé que cette nouvelle étape viendra une nouvelle fois favoriser notre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes plus sincères salutations.

Le Président,

Jean-René ETCHEGARAY

